

Les progrès de la prévention

... en chiffres et en actions





DES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL EN PROGRESSION

Les Actions en Milieu de Travail (AMT)

sont des interventions préventives menées par les Services de Prévention et Santé au Travail (SPSTI) au sein des entreprises adhérentes pour y identifier les risques et expositions potentielles.

- Analyse des conditions de travail
- Conseil en substitution de produits chimiques
- Diagnostic par entretien
- Préconisation d'équipements de protection collective

716 000

actions en milieu
de travail réalisées
en 2023

+18%

**de Fiches
d'Entreprise**
réalisées entre
2022 et 2023

+16%

**d'adhérents
couverts**
par une Fiche
d'Entreprise
de moins de 4 ans

Un maillage de proximité au service de millions de travailleurs

18,6 millions

de travailleurs
suivis par les SPSTI en 2023

1,5 million

d'entreprises
suivies, dont 78% de TPE
(-10 salariés)

903 506

salariés
supplémentaires
suivis en 1 an*
(+5,1%)

*Un réseau présent sur l'ensemble du territoire, métropolitain et ultramarin,
pour un accompagnement de proximité, au plus près des réalités des entreprises.*

* Entre 2022 et 2023.

Sources : Rapport Direction Générale du Travail – L'activité des services de prévention et de santé au travail en 2023 - Chiffres clés 2023-2024 – Présanse

UN SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ AUX SALARIÉS

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs est un processus personnalisé visant à surveiller et préserver la santé des salariés tout au long de leur parcours professionnel. La périodicité des visites de suivi est déterminée par le médecin du travail, à l'intersection des risques associés au poste et de la santé globale du salarié.

- Visite d'information et de prévention réalisée avant l'embauche ou avant la fin de la période d'essai
- Visite de reprise
- Visite à la demande
- Visite de mi-carrière, etc.

+19 %
de visites réalisées
par les infirmiers

669 100
préconisations et conseils
aux adhérents pour aménager
le poste de salariés

8,68 millions
de visites
visite d'embauche, visite périodique,
visite de reprise, visite de pré-reprise,
à la demande

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ EN PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) englobe l'ensemble des dispositifs et accompagnements destinés aux salariés dont la situation de vulnérabilité (maladie, incapacité d'origine professionnelle ou non) pourrait compromettre la continuité de leur activité professionnelle.

- Adaptation du poste ou du temps de travail
- Aide technique (prothèses auditives), aide sociale
- Rééducation professionnelle en entreprise...

170 000
salariés accompagnés
dans le cadre de la Prévention
de la Désinsertion Professionnelle

150
cellules PDP

+15,7 %
d'orientations
vers des partenaires externes :
Carsat, CapEmploi,
Agefiph/Cheops

Satisfaction bénéficiaires

Une pertinence
de l'action confortée
par le retour des
bénéficiaires



92 %
des salariés suivis
se disent satisfaits
des services rendus,
parmi ceux ayant
bénéficié d'un
service du SPSTI
dans l'année



90 %
des entreprises
satisfaites
des services reçus,
parmi
celles ayant
bénéficié
d'un service
du SPSTI
dans l'année

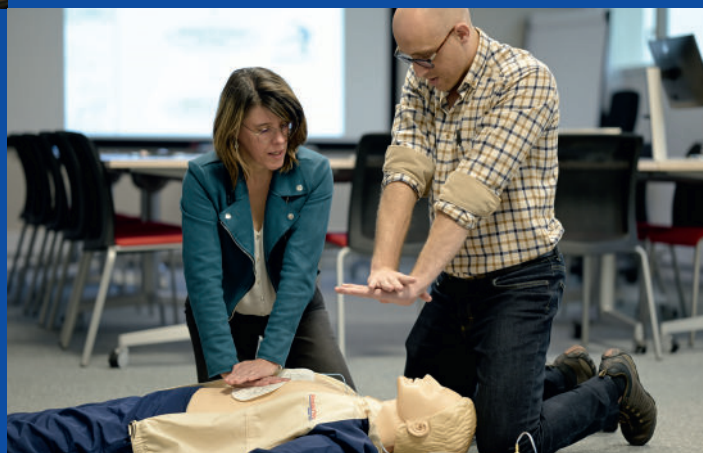


172

SPSTI
(dont 12 BTP)

18 776

collaborateurs



11 020

points de consultations
(centres fixes, annexes, unités mobiles)

350 000

téléconsultations par an



Pour en savoir plus :

RÉSEAU
présanse



presanse.fr